

**COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE**  
**CAP LOCALES du 3 novembre 2011**  
**Liste d'aptitude C en B et B en A**

**Nous rappelons que FO DGFIP** est le seul syndicat à défendre véritablement le principe de la liste d'aptitude au grade supérieur.

C'est, pour nous, une valorisation et une reconnaissance du parcours professionnel de l'agent. Même si parfois nous pouvons déplorer la subjectivité de ce système d'avancement, il a le mérite d'exister et nous examinerons toujours de façon impartiale le dossier de chacun dans l'intérêt des agents qui peuvent en bénéficier.

*Ces CAPL étaient les premières dites « conjointes » en attendant la prise de fonction des nouveaux élus suite aux élections du 20 octobre.*

*Leur mandat débutera ainsi le 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

**Les conditions statutaires** dans l'ensemble n'ont pas varié, mais la méthode de sélection nous a paru inappropriée du fait que les 2 filières n'ont pas les mêmes notations.

Tout en reconnaissant le mérite des agents retenus, nous avons voté **ABSTENTION** pour cette raison principale dans les 2 CAPL. De plus, les recours en notation n'ont pas eu lieu dans la gestion publique, ce qui fausse l'examen des dossiers.

- Parmi les principales nouveautés sur la méthode de sélection :  
- **le système de notation sur 12 points (repris de la filière fiscale).**

Il est basé sur 3 rubriques :

*De B en A* : Aptitudes et expériences acquises (3 points), qualités professionnelles (7 points) et aptitudes à un emploi A (2 points)

*De C en B* : Qualités techniques (2 points), qualités professionnelles (6 points) et aptitudes à un emploi de B (4 points)

Ces rubriques se déclinent une nouvelle fois en sous-rubriques.

FO a demandé à la direction locale comment elle avait décliné ce nouveau système à la notation de la gestion publique. Les explications ont été pour le moins nébuleuses.

Mais le tableau synoptique (qui n'existe pas dans la filière fiscale) a toujours son importance dans la distribution de points. Aussi, les agents « gestion publique » doivent bien veiller à toujours le faire concorder avec les appréciations et la note chiffrée.

- **La valeur professionnelle de l'agent déclinée en 3 groupes :**  
« proposé excellent », « proposé très bon » et « à revoir » avec prise en compte des 5 dernières notations.

- **Etablissement de la liste ET règles de nomination et d'affectation :**

Pour chaque candidat classé « excellent » la direction établit une fiche de proposition, qui sera communiquée à l'agent concerné à l'issue de la CAPL.

La liste d'aptitude sera ensuite établie au niveau national après consultation de la CAPN, sur la base des propositions arrêtées par les directions locales après avis de la CAPL.

**Tous les agents et contrôleurs d'origine filière fiscale** qualifiés « excellents » après la CAPL sont invités à déposer, à titre conservatoire, une demande de mutation à la date normale fixée pour le mouvement de septembre 2012.

Rien ne change par rapport à ce qui existait précédemment dans la filière.

En revanche, **pour la gestion publique**, si le droit au retour dans le 93 est encore possible pour 2012 concernant les promus de C en B, ce ne sera plus le cas en 2013.

Tous les agents dits « excellents » devront faire une demande de mutation suite à la CAPL.

Et, **pour les contrôleurs (pour le B en A)** dits « excellents » de la gestion publique, les promus ont à souscrire (dés 2012) une demande de 1<sup>ère</sup> affectation dans le cadre du mouvement général de mutation de la catégorie A de leur filière à effet du 01/09/2012.

C'est le bureau RH-1C qui portera à leur connaissance les conditions.

La direction locale devrait apporter aussi plus de précisions à ce niveau aux agents concernés.

### **Liste d'aptitude de C en B :**

Pour postuler, il faut avoir au 31/12 de l'année de nomination au moins 9 années de services publics en tant qu'agent.

**11 agents** classés « excellents » ont été retenus ( 5 de la « filière fiscale » et 6 « gestion publique »).

La CAPN de mars 2012 devrait valider le passage de ces 11 agents en B car il s'agissait du cœur du volume indicatif attribué au 93. Mais il faut attendre tout de même la confirmation.

7 autres dossiers classés au départ « très bon » (4 « gestion publique » et 3 « filière fiscale ») ont été sélectionnés en plus dans les « excellents » suite à nos interventions et du débat en CAPL.

Toutefois, c'est la CAP nationale qui entérinera cette sélection complémentaire en fonction des autres départements. Un brassage a lieu à cette occasion.

Dans le cas où des agents du classement ne sont pas pris, ils seront bien classés pour 2013.

### **Liste d'aptitude de B en A :**

Pour postuler, les intéressés doivent compter, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de nomination, 15 ans de services publics dont 8 de services effectifs dans un corps classé en B.

**8 contrôleurs** ont été classés dans la catégorie des « excellents » avec les 4 premiers qui étaient proposés non classés de chaque filière l'année dernière.

Ils devraient bénéficier du passage en catégorie A (à la CAPN de mars 2012) respectant normalement le volume indicatif du 93 (2 promotions dans chaque filière).

Pour les 4 autres classés (2 « filière fiscale » et 2 « gestion publique »), certains pourraient être promus mais cela dépendra des autres départements.

Donc, dans ce cadre, pour le moment, nous insistons bien là-dessus, aucune garantie n'existe pour les agents classés au-delà du volume donné par la DGFIP aux départements.

FO est intervenu pour essayer de **comprendre le déséquilibre du classement important** entre les dossiers des 2 filières (qui n'apparaissait pas dans la CAPL 2 de C en B).

12 dossiers « filière fiscale » (sur 20 qui se portaient candidats) étaient dans les « excellents » et les « très bons » contre seulement 7 de la filière « gestion publique » alors qu'ils étaient 35 candidats.

La direction nous a indiqué qu'il s'agissait du « côté historique » de candidatures moins nombreuses dans la filière fiscale mais très bonnes du fait du système de points déjà appliqué. Certes, cette cotation était donc plus facile à appliquer pour celle-ci mais comme dans la CAPL 2, nous nous sommes interrogés sur la déclinaison pour la gestion publique.

Par conséquent, **FO a signalé des incohérences** sur certains dossiers des 2 filières afin de les remonter dans la hiérarchie pour 2013 (de « à revoir » à « très bon »). Et, nous sommes intervenus sur un autre « très bon » à la base, qui a été relevé à « excellent » lors de la CAPL.

Espérons que l'étude des dossiers sera plus cohérente en 2012 :

**Dans un tel exercice d'aptitude, il nous apparaît essentiel de définir des règles claires et rigoureuses afin que tous les agents n'aient pas de désagréables impressions avec un système de cotations de points pouvant être sujet à des interprétations pour le moment.**

**Elus FO présents pour les B :** Eléonore GUILLOIS, Guilène LAHAYE et Patrick JEANMINET

**Elu FO présent pour les A :** Didier DUCHESNE

Xavier CHATELAIN (expert pour les 2 CAPL)